

financière 1966-1967, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la dernière session.

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Cette motion n'est pas acceptable car l'expert-conseil en question est malheureusement décédé à l'époque où il avait été chargé d'effectuer l'étude. Le rapport n'est donc qu'à l'état de projet. Le ministre estime qu'il ne pourrait déposer le rapport sous cette forme et il demande au député de retirer sa motion.

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** J'y songerai, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le motion est reportée à l'ordre du jour.

#### LES DROITS ET REDEVANCES DES AVIONS PRIVÉS

Motion n° 282—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude pour les redevances et les droits d'usage que l'on paie à l'égard des avions particuliers qui utilisent les installations fournies par le ministère des Transports, étude dont a fait mention le ministre d'État, ainsi qu'il est rapporté à la page 1291 du *hansard* du 26 novembre 1969.

[Français]

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le président, il s'agit là d'une étude suivie qui n'est pas encore terminée. Le ministère des Transports étudie présentement toute la question des redevances, y compris celles qui sont payées à l'égard de divers types d'avions particuliers.

Lorsqu'une décision aura été prise à ce sujet, le gouvernement étudiera la possibilité de communiquer les renseignements demandés à la Chambre.

D'ici là, l'honorable député est prié de retirer sa motion.

[Traduction]

**M. Skoberg:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La motion est rayée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

#### LES EXPORTATIONS AMÉRICAINES VERS LE CANADA AUX TERMES DE L'ACCORD SUR LE PARTAGE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Motion n° 288—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une liste de toutes les firmes américaines qui ont exporté des produits vers le Canada en vertu de l'accord canado-américain sur le partage de la production, depuis son entrée en vigueur en 1959 jusqu'au 30 novembre 1969 précisant les matériaux, les appareils, etc., exportés, ainsi que la somme totale, exprimée en dollars, que ces exportations représentent.

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce aimerait faire savoir au député qu'il serait coûteux de dresser la liste des achats faits par le gouvernement canadien et ne fournirait, au mieux, qu'une réponse partielle, puisque les renseignements portant sur les transactions avec les entreprises privées sont reçus à titre confidentiel. Le ministre est en mesure, cependant, de déposer un état estimatif des sommes totales qui sont en jeu, si cela est acceptable aux yeux du député.

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** C'est acceptable.

**M. l'Orateur:** Cette motion est adoptée sous réserve des conditions exprimées par le secrétaire parlementaire.

#### LES EXPÉDITIONS DE PÉTROLE D'ALBERTA AU QUÉBEC

Motion n° 307—**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études, de tous les rapports, mémoires, etc., relatifs à la déclaration faite à la Chambre par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qui figure à la page 1851 du *hansard* du 11 décembre 1969, comme suit: «si l'on expédiait du pétrole de l'Alberta à la province de Québec, dans l'Est, il coûterait très cher. Au fait, il faudrait construire des pipe-lines à partir de l'Ouest, ce qui ne serait pas économique».

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, au sujet de la motion du député, je dois dire qu'il n'existe ni étude, ni rapport, ni mémoire, concernant la déclaration qu'il mentionne. Permettez-moi, cependant, de souligner que devant le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, on a remarqué, le 8 mai dernier, que le prix du pétrole brut de l'Alberta transporté vers l'ouest, aussi loin que Toronto, était d'environ 60 cents plus cher le baril que le prix établi...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut faire une déclaration. Il doit indiquer si le document sera déposé ou non. Il ne devrait pas profiter de la mise en délibération de la motion pour faire un discours.

**M. Baldwin:** Nous voulons continuer l'étude de la loi sur les grains.

**M. l'Orateur:** La motion doit-elle être retirée ou reportée à l'ordre du jour?

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Du moment que le secrétaire parlementaire a déclaré que le gouvernement ne dispo-